

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15  
JUILLET 2014

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 4 juillet 2014, accompagnée d'un ordre du jour comportant 76 objets et d'un ordre du jour complémentaire comportant 3 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,  
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSÉ~~, M. DARVILLE, Mme  
OUALI, Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

M. DI RUPO, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~Mme KAPOMPOLE, M.  
MILLER, M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme  
MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, ~~M. JACQUEMIN~~, Mme BRICHAUX,  
Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, ~~M. POURTOIS, M.  
KAYEMBE KALUNGA~~, M. MELIS, Mme DE JAER, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, Mme  
WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,  
Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, ~~Mme URBAIN~~, Mme MEUNIER, ~~Mme  
MARNEFFE~~, MM. BEUGNIES, ~~Fr. HAMBYE~~, Conseillers communaux  
et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général faisant fonction

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Chers Collègues, je vous propose de débiter notre séance du Conseil communal tout en signalant toute une série de membres du Conseil qui ont demandé de bien vouloir les excuser, il s'agit de M. Marc BARVAIS, de M. Pascal LAFOSSÉ, Mme Catherine MARNEFFE, M. Frédéric HAMBYE, M. Samy KAYEMBE, M. John JOOS, M. Maxime POURTOIS, M. Bruno ROSSI et Mme Fabienne URBAIN. Si il y a d'autres personnes à excuser que nous n'avons pas cité dans les différents groupes, vous pouvez nous le signaler mais cela n'a pas l'air d'être le cas, donc, voilà pour ce qui concerne les Collègues qui sont excusés. Comme le veut la coutume, bien entendu, le procès-verbal de notre précédente séance du Conseil, c'est-à-dire celle du 23 juin sera déclarée réputée approuvée si aucune remarque n'a été faite à l'issue du Conseil de ce jour, je me dois également de vous solliciter afin de vous demander si pour la tenue de notre prochain Conseil communal il serait envisageable de pouvoir en organiser un le lundi 25 août pour des raisons notamment liées à certains points techniques qui doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil au plus vite, est-ce qu'il il y a beaucoup d'absents fin août, est-ce que vous pouvez lever la main, ceux qui sont absents le 25 août, donc, à priori, c'est envisageable, donc, le Directeur général en prend bonne note pour que nous puissions dans le cadre de notre calendrier prévoir cette réunion qui sera probablement relativement légère mais nous sommes tenus de faire passer l'un ou l'autre point important pour lesquels le timing est essentiel.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : M. le Bourgmestre, cela n'a aucune conséquence sur la suite du calendrier ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Non, non, cela n'interférera pas sur le calendrier des réunions mais je pense que nous avons fixé une réunion le 15 septembre.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour poursuivre avec les communications de début de séance, je voudrais vous indiquer pour ce qui concerne le deuxième point qui est inscrit à l'ordre du jour aujourd'hui, celui relatif aux statuts administratif et pécuniaire, ce point a déjà fait l'objet d'une approbation par le Conseil communal mais a été réinscrit suite à différentes remarques qui ont été apportées par les organisations syndicales avec lesquelles un accord est intervenu depuis lors et je dois vous signaler également qu'une série de points complémentaires sont déposés par urgence par la majorité et pour lesquels je vais vous demander de voter l'urgence, il y a tout d'abord un point 16 bis qui est proposé à l'inscription de notre ordre du jour et qui porte sur le Clos des Hirondelles à Ghlin, le Collège sollicite l'autorisation d'introduire une action en justice pour la récupération du terrain et sera inscrit comme point 16 bis, si vous l'acceptez, nous pouvons voter l'urgence, est-ce qu'il y a des difficultés sur la motivation ? Non. Mme MOUCHERON tout d'abord et Mme DE JAER.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, merci. Je demandais juste ce qui justifiait l'urgence puisqu'on avait demandé, je pense que le dossier est en cours depuis déjà le mois d'avril sauf erreur de ma part, on avait fixé une échéance le 30 juin, on a reçu la convocation et l'ordre du jour de ce Conseil après le 30 juin et donc, je demandais juste la motivation ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : La motivation est simple, c'est que nous avons eu toutes les peines du monde à trouver un avocat qui accepte de prendre le dossier en mains. Nous avons finalement pu trouver au barreau de Tournai, donc, je crois que cela se passe de commentaires. Bien, alors, sur l'urgence, donc, il n'y a pas de difficulté ? Alors, le point sera inscrit comme 16 bis, nous avons également d'autres points qui sont inscrits, qui sont proposés par urgence. Un point 39 bis chez M. DARVILLE et qui porte sur la désignation des administrateurs de la société Mons Rénovation, là l'urgence est motivée par une question de timing avec la nécessité de réunir les instances tout prochainement et nous avons également un point proposé en 71 bis qui porte sur l'école communale du Bois de Mons, acquisition et installation d'un pavillon préfabriqué, si cela ne pose pas de difficultés, le point sera donc abordé ce jour. Par ailleurs, nous avons également toute une série de points qui sont remis, il s'agit du point 1 e, du point 6, du point 8, du point 10, du 28, du 36, du 69, du 70 et du 71 et puis par ailleurs, nous avons une interpellation qui émane de M. le Conseiller John

BEUGNIES et qui porte sur le ramassage annuel des encombrants à domicile et à laquelle il sera répondu pour le Collège par Mme Mélanie OUALI. Mes chers Collègues, je dois vous informer du décès d'un ancien membre de cette assemblée, il s'agit de M. Joseph Félix DE NOEL, dit « Georges » DE NOEL, qui a été Conseiller communal, ici, à Mons, au lendemain de la fusion, c'est-à-dire entre 1976 et 1983, il avait également, sauf erreur de ma part, été Conseiller communal dans la commune de Ghlin et je vais vous demander de bien vouloir observer une minute de silence à sa mémoire.

MINUTE DE SILENCE.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous remercie. Avant d'entamer l'ordre du jour de notre Conseil communal, vous me permettrez une communication sur un sujet important, vous le savez, au cours des dernières semaines, différents faits liés à l'insécurité, ce sont produits dans l'hyper centre de Mons et notamment, des agressions qui se sont déroulées dans le périmètre immédiat de la Grand Place. A la demande d'un certain nombre de Conseillers communaux qui ne sont pas membres du Conseil de Police, je me permettrais une information à cet égard, tout d'abord, pour vous dire que le Collège communal condamne évidemment avec la plus grande fermeté ces actes odieux et assure l'ensemble des familles de son soutien complet. Vous rappeler que la sécurité est évidemment une condition essentielle à l'épanouissement de chacun et au bien vivre ensemble et que tout est mis en œuvre avec nos services de Police pour que nous puissions lutter contre ces phénomènes. A cet égard, vous me permettrez de saluer le travail qui a été effectué pour les deux cas précis qui nous occupent par la Police de Mons-Quévy au cours des dernières semaines puisque pour l'agression la plus dramatique qui s'est produite sur la Grand Place et qui concernait notamment des personnes qui travaillaient dans un établissement bien connu de notre Grand Place, 6 mandats d'arrêt ont pu être prononcés par le Parquet de Mons grâce au travail d'enquête minutieux qui a été effectué par nos services de Police et sur lesquels le Parquet a communiqué au cours des derniers jours et pour ce qui concerne le deuxième fait qui a été constaté il y a une dizaine de jours, il faut souligner la présence de la Police qui a permis une intervention immédiate, une présentation par le biais d'une procédure accélérée devant le Parquet. Néanmoins, je me permettrais de rappeler même si cela pourra faire l'objet d'un débat au Conseil de Police, plusieurs décisions qui ont été prises notamment avec la collaboration du Chef de Corps, M. Marc GARIN, grâce notamment aux moyens humains qui ont fait l'objet d'un renfort avec les moyens budgétaires qui ont été alloués par la Ville de Mons au sein de la zone de Police, les contrôles de police, les contrôles pédestres ont été renforcés notamment en soirée et plus particulièrement, le week-end, la technique de contrôle a elle-même évoluée au cours des

dernières semaines puisque les forces de police maintenant évoluent par des contrôles en semi-section, c'est-à-dire avec trois ou quatre hommes qui pourront dès lors, réaliser les contrôles préventifs sur le terrain lorsqu'ils pourront détecter une situation potentiellement problématique. Je voudrais également vous rappeler qu'au-delà du renforcement des patrouilles pédestres, qui est tout à fait perceptible notamment en soirée et le week-end mais pas seulement, nous avons également noué toute une série d'accord avec différents organismes pour apporter une réponse qui soit la plus ferme possible aux problèmes rencontrés notamment avec le Parquet de Mons, avec l'Office des Etrangers, avec différents organismes qui réalisent des contrôles préventifs dans des établissements ciblés, je pense notamment à l'AFSCA, aux Lois Sociales et à toute une série d'autres organismes régionaux ou fédéraux, ce qui porte tout à fait ces fruits notamment dans le quartier de la gare et nous assistons à une diminution de la criminalité, cette diminution est d'ailleurs assez perceptible sur l'ensemble de la zone de police Mons-Quévy si on la compare avec les années antérieures néanmoins, ces faits majeurs qui ont été constatés au cours des dernières semaines peuvent naturellement créer un sentiment particulier auquel nous devons répondre et puis par ailleurs, il y a un marché qui est en cours au niveau des caméras et l'installation de caméras de surveillance, ce marché se développe en deux sections différentes d'une part l'acquisition de caméras qui sont déplaçables et pour lesquelles un marché sera réalisé par la Police fédérale, ce marché nous espérons que la Police fédérale pourra le passer en 2015 pour faire en sorte que notre Ville puisse en bénéficier puisqu'un budget avait été dédié à cette fin dans le cadre du budget 2014 de la zone de police mais nous avons également avec le Chef de Corps décidé de pouvoir avancer plus rapidement sur un certain nombre de lieux prioritaires notamment la Grand Place ou le marché aux herbes avec un système de caméras fixes puisque ces lieux sont des lieux relativement incontournables et devrait nous permettre par l'installation de ces caméras de pouvoir renforcer des dispositifs préventifs et veiller à identifier au plus vite les situations problématiques, donc, une communication simplement pour vous dire que nous prenons la mesure des faits qui se sont déroulés, nous les condamnons avec force, tous les moyens sont mis en œuvre pour pouvoir y répondre le mieux possible sans tomber naturellement dans les excès d'un état policier la question n'est pas là mais sachez également que je dirais que la Police a fait un travail remarquable notamment au niveau des enquêtes et que ce travail a donné lieu à des mandats d'arrêt et la collaboration avec le Parquet a été absolument optimale, il faut vraiment le souligner, voilà, ces questions pourront faire bien entendu l'objet d'un débat au Conseil de police mais puisque plusieurs Conseillers m'y ont invité, je me permettais de faire cette communication pour rappeler à

ceux qui ne disposent pas de l'information des moyens supplémentaires qui ont été mis à disposition de la police et notamment des décisions qui ont été prises en matière d'installation de caméras. Si vous êtes d'accord, nous pourrions procéder au débat dans le cadre du prochain Conseil de police et je vous propose de revenir à notre ordre du jour classique, alors, pour reprendre notre ordre du jour, j'entamerais celui-ci avec le premier point qui sont les points de circulation. Est-ce que vous avez des difficultés sur ces points ? Mme DE JAER.

1<sup>er</sup> objet : POLICE – CIRCULATION

a) Instauration d'une zone d'évitement striée - Rue Tournante à Jemappes GEP 6002/JE/140

ADOPTE à l'unanimité – 1<sup>e</sup> annexe

b) Réglementation du stationnement - Rue de la Clef à Mons GEP 6002/83

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Sur le 1 b), donc, c'est notamment de garder les deux emplacements PMR dans la rue de la Clef et j'étais déjà intervenue sur le sujet par une interpellation. L'actualité m'a rejoint puisqu'il y a une Echevine qui s'était garée sur une place « Personnes handicapées » et qui avait dit – pas une Echevine de Mons, une Echevine d'une autre commune mais qui s'était garée à Mons pendant la campagne électorale – en disant que la problématique, c'est qu'elle ne voyait pas à cause du manque de marquage au sol, donc, en fait, la loi ne nous oblige pas à faire un marquage bleu avec le logo « Personnes handicapées » au sol mais toutes les associations le recommandent parce que cela évite justement d'avoir des problèmes, on m'avait répondu que ce n'était pas possible sur des pavés mais j'ai un peu regardé ce qui se passe notamment dans la Ville de Mons mais aussi dans d'autres villes et donc, notamment à la rampe Sainte-Waudru où ce sont des pavés, il y a un marquage au sol, donc, soit le marquage au sol est introduit dans le dossier, soit je m'abstiendrais sur ce point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci, effectivement, c'est un souci que nous avons évoqué avec nos services techniques, donc, en général, sur ce type de pavés, le marquage au sol n'est pas très résistant, on avait déjà eu ce type d'expérience à la rue de Nimy et donc, c'est la raison pour laquelle des pavés spécifiques blancs avaient été aménagés pour mieux identifier ce type de zones, ici, en l'occurrence, nous devrions pouvoir avancer avec des tests, avec une mise en peinture pour mieux identifier ces emplacements sachant que selon toutes vraisemblances la durée de vie de ce type de dispositifs sera plus limitée et qu'il

faudra donc pour les services techniques repasser derrière à plusieurs reprises mais en tout cas, la demande est en cours et a été faite à nos services.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas de difficulté pour l'ensemble des membres du Conseil sur le point 1. Tous les points à l'exception du point 1 e) qui est remis sont donc approuvés au sein de ce point 1.

ADOPTE à l'unanimité – 2<sup>e</sup> annexe

c) Abrogation d'un emplacement PMR - Avenue du Champ de Bataille à Jemappes GEP 6002/JE/22

ADOPTE à l'unanimité – 3<sup>e</sup> annexe

d) Réglementation de la circulation - Instauration d'une Zone 30 "abords école" - N51 - Avenue Foch à Jemappes GEP 6002/JE/89

ADOPTE à l'unanimité – 4<sup>e</sup> annexe

e) Réglementation de la circulation et du stationnement - Clos Fernand Debouck à Mons GEP 6002/OD

REMIS

f) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rues de la Trouille et Malapert à Mons GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 5<sup>e</sup> annexe

g) Réglementation de la circulation et du stationnement et instauration d'un passage pour piétons - Rue des Trois Boudins à Mons GEP 6002/366

ADOPTE à l'unanimité – 6<sup>e</sup> annexe

2<sup>e</sup> objet : Statuts administratif et pécuniaire – Modifications.GRH/JN/Statuts

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas de difficulté ? Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : A la lecture du dossier, notamment des remarques de la délégation syndicale, il y a quand même quelque chose qui ne nous va pas, en tout cas pour les écologistes, puisque c'est la problématique du remboursement des frais de transport en commun puisqu'il existe une convention qui permettrait que les frais de transport en commun des travailleurs de la ville soient remboursés à 100% plutôt que 50%, ce qui est le cas actuellement et en dehors des aspects évidemment pour l'environnement et la qualité de l'air, je pense que cela permettrait aussi de régler d'autres problèmes notamment la question des

nombreuses voitures dans le Centre ville puisque je ne dis pas qu'elles sont toutes de l'usage du personnel de la Ville mais aussi, on avait évoqué vu la taille du parking de la caserne de Ghlin, on nous avait répondu : « Oui, mais les gens ne peuvent pas faire autrement », je pense que d'augmenter les remboursements des frais de transport à 100% permettrait même si évidemment, cela à un impact budgétaire mais qui pourrait permettre d'avoir des réductions par ailleurs notamment sur les parkings futurs, sur la problématique de la gestion des voitures ventouses en centre ville et donc, on aimerait un peu savoir si il y a autre chose que l'aspect budgétaire et si on ne peut pas trouver ces sous ailleurs pour permettre une meilleure qualité de vie aux travailleurs et aux montois.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas d'autres interventions ? Non. Effectivement, nous sommes naturellement sensibles à cette question et à la promotion des modes doux pour l'ensemble de nos agents, la question est naturellement, ici, purement budgétaire, il y a déjà une centaine d'agents qui bénéficient de ces dispositions de remboursement au sein de la Ville de Mons, le fait de doubler les remboursements par un remboursement à hauteur de 100% représente un investissement d'à peu près 20.000 euros qui pour le moment dans les conditions financières que nous connaissons au niveau de la ville n'est pas envisageable sachant que nous sommes sous plan de gestion et que toutes les dispositions doivent faire l'objet d'une approbation par le CRAC et par la tutelle, donc, voilà, c'est la raison par laquelle nous n'avons pas pu avancer sachant qu'un remboursement est déjà octroyé à hauteur de 50%, qu'il bénéficie à une centaine d'agents, que c'est un premier geste, que la ville essaye de distribuer ces gestes avec parcimonie et efficacité à l'égard de ces agents comme on l'a fait récemment avec la revalorisation de nos agents contractuels et par la poursuite de la politique de nomination mais que nous ne pouvons pas donner ce que nous n'avons pas même si nous essayons de faire pour un mieux en terme de promotion des déplacements de modes doux, c'est la simple raison pour laquelle nous n'avons pas pu répondre à cette demande. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : 50%, ce n'est pas le minimum légal de toute façon ? qu'on est obligé de faire ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est en tout cas ce que l'on peut donner, ici, à Mons.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On sera très attentif au budget de 2014 pour trouver ces 20.000 euros.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : En terme de vote, c'est une abstention ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, M. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

1 ABSTENTION : Mme DE JAER

ADOPTE – 7<sup>e</sup> annexe

3<sup>e</sup> objet : Personnel licenciements – Délégation au Collège communal.GRH/JN/DC/2014

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mme DE JAER. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, nous allons donc voter contre ce point parce qu'on estime que déléguer au Collège communal la possibilité de licencier du personnel sans en informer le Conseil, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable pour nous, on se pose pas mal de questions, on se demande pourquoi priver l'opposition d'un droit de regard et de débats lors de telles décisions ?, quel en est le but aussi ?, est-ce que c'est pour faciliter les licenciements ? Est-ce que c'est pour gagner du temps ? Franchement, on ne voit où est le problème de passer par une séance du Conseil communal pour prendre ce genre de décision sachant qu'en général le huis clos se déroule quand même relativement vite. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On va voter : « non », on avait déjà voter « non » à la délégation de l'engagement, donc, on va voter évidemment « non » à la délégation pour le licenciement parce que même si on reçoit les pv du Collège, cela veut dire que l'on doit contrôler à posteriori des décisions déjà prises et comme l'a dit M. BEUGNIES, enfin, voilà, il y a peut-être une raison qui m'échappe mais j'imagine que ce n'est en tout cas pas pour « désalourdir » si je puis m'exprimer comme cela le Conseil communal puisqu'en général le huis clos dure entre 20 secondes et 5 minutes, parfois, on a été jusqu'à 10 minutes mais cela permet au moins d'avoir un contrôle démocratique de ce qui est fait au niveau des licenciements.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON et puis M. BONJEAN.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Simplement, en fait, j'aurais voulu entendre vos motivations, je sais que cela se pratique dans pas mal d'autre communes et donc, quelles sont clairement vos souhaits quant à cette délégation du licenciement du personnel au Collège.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Simplement, M. le Bourgmestre, peut-être rappeler à nos Collègues que nous sommes « le Pouvoir législatif », vous, c'est le « pouvoir exécutif » et je crois qu'un peu partout on délègue, j'ai rarement vu le parlement wallon se prononcer sur le licenciement de fonctionnaires ni le parlement fédéral, cela s'appelle me semble-t-il du management et de la gestion mais je peux me tromper.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, par rapport aux éléments de réponse que je peux donner, tout d'abord, vous dire que c'est la pratique qui s'est toujours développée non seulement, ici, à la Ville de Mons mais également dans l'ensemble des communes du pays, c'est évidemment une pratique qui est de bonne gestion puisqu'elle permet d'assurer une corrélation entre la politique de délégation en matière de recrutement et celle qui est pratiquée en matière de licenciement, est-ce que pour autant cela veut dire qu'on licencie plus facilement parce qu'on passe devant le Collège ou parce qu'on passe devant le Conseil communal, évidemment que non, le Collège est attentif à une gestion efficace de ses services à l'exemplarité de l'ensemble de ses agents mais tout cela est bien entendu dans le plus strict contrôle des règles en vigueur avec un service des ressources humaines qui assure son travail au quotidien de manière tout à fait optimale et en lien avec nos organisations syndicales et donc, il y a ici, une simple question d'efficacité et de bonne gestion et je ne vois pas en quoi le fait de déléguer au Collège pourrait diminuer de quelque manière que ce soit les droits des travailleurs qui peuvent s'y présenter en étant accompagné de leur défenseur, c'est une pratique qui a lieu partout ailleurs et qui est aussi une gestion puisque cela fait partie de la gestion courante de toute structure et dans le cas qui nous occupe de la Ville de Mons, donc, c'est la raison pour laquelle nous pratiquons de la sorte comme nous l'avons toujours fait dans le souci de gérer nos services de manière optimale et de faire en sorte que la gestion de la Ville soit opérée de manière efficace. Au niveau du vote, concrètement, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci, je me rappelle lors de derniers Conseils communaux quand j'avais proposé un élargissement de l'extra muros, transport gratuit, j'avais parlé de la Ville de Tallinn en Estonie, une Ville de 200.000 habitants pour dire que là, il y avait des transports gratuits, donc, cela était possible chez nous et vous m'aviez dit à l'époque comparaison n'est pas raison et je vais vous dire la même chose comparaison n'est pas raison, ce n'est pas parce que cela se fait dans d'autres communes que cela doit se faire dans la commune de Mons également.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

2 NON : Mme DE JAER, M. BEUGNIES

3 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

ADOPTE – 8<sup>e</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : Cadres – Modification du cadre du personnel définitif de la Ville de Mons.  
GRH/DV/  
Cadres 2014

ADOPTE à l'unanimité – 9<sup>e</sup> annexe

5<sup>ème</sup> objet : Personnel administratif. Cadre du personnel de la Régie foncière – Modifications.  
GRH/AD/Cadres 2014/RF

ADOPTE à l'unanimité – 10<sup>e</sup> annexe

6<sup>ème</sup> objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Église Saint Nicolas – Lot 5 Restauration des Toitures basses – Approbation du mode de passation des marchés, des conditions des marchés et des conditions de sélection qualitative. **SOUS RESERVE** - MP E/CONV/ÉgliseSt-Nicolas Toitures

REMIS

7<sup>ème</sup> objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine – Église Saint Nicolas – Toitures basses – Mission du Coordinateur de sécurité et de santé – Approbation du mode de passation, des conditions de sélection qualitative et des conditions du - marché. **SOUS RESERVE** - MP E/CONV/Église Saint-Nicolas - Coordinateur Toitures basses

ADOPTE à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

8<sup>ème</sup> objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand-Place et Patrimoine – Minières de Spiennes – Marché de travaux de construction du pavillon – Avenant n° 6 – câble et échelles. **SOUS RESERVE** - MP E/2010.Conv.Spiennes.travaux

REMIS

9<sup>ème</sup> objet : Motion de l'Administration communale de Courcelles contre le projet d'IGRETEC, d'extension du Parc d'activités économiques (zoning) de Courcelles-Pont-à-celles. Information. Gestion f. Motion Courcelles

ADOPTE à l'unanimité – 12<sup>e</sup> annexe

10<sup>ème</sup> objet : Asbl Maison des Ateliers - compte et bilan de l'exercice 2012. Approbation. Gestion f. C/C2012

REMIS

11<sup>ème</sup> objet : Asbl Maison des Ateliers - budget de l'exercice 2013. Approbation. Gestion f. C/B2013

ADOPTE à l'unanimité – 13<sup>e</sup> annexe

**Entrée de M. JACQUEMIN = 34 présents**

12<sup>ème</sup> objet : Asbl Gestion Centre Ville – budget de l'exercice 2013. Approbation. Gestion f. C/B2013

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, juste une question parce qu'en consultant le dossier, je me rends compte que la Gestion Centre Ville a très bien fait, elle a provisionné la somme de loyers qui ne sont pas payés en 2011 et 2012 et qui sont dus à la Régie foncière mais dans le dossier aussi je vois que de nombreuses réclamations quant aux factures ont été faites à la Régie foncière et donc, je voulais savoir ou était le problème ? Pourquoi est-ce que ces factures n'arrivaient pas ?, Est-ce qu'on n'a pas besoin quelque part que l'argent utilisé d'un côté soit rentré de l'autre et donc, je voulais savoir ce qui justifiait ce retard ou ce manque de pièces.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous parlez des loyers qui sont réclamés par la Régie à la Gestion Centre Ville. Donc, il y a une mise à disposition des locaux, sauf erreur de ma part, je me retourne vers l'Echevin de la Régie, il y a une mise à disposition des locaux qui est faite par la Régie à l'ASBL qui doit payer son loyer comme toute organisation qui occupe un bien qui est mis à disposition par la Ville moyennant convention, donc, je ne comprends pas très bien l'intervention mais enfin, si vous voulez, on peut en parler dans le cadre de la représentation de nos partis au sein du Conseil d'administration mais a priori, c'est comme cela que cela se passe.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, oui tout à fait et c'est tout à fait logique, le problème c'est que l'ASBL a provisionné les sommes qui ne sont pas réclamées par la Régie foncière, je me demande pourquoi elles ne sont pas réclamées en fait ? Et je suppose que l'ASBL très logiquement ne peut pas payer des loyers sans avoir une facture ou un pièce

justificative, voilà, c'était une question que je me posais, il y a une remarque en grand dans le dossier de la part de la Gestion Centre Ville mais si il n'y a pas d'explication, oui, effectivement, cela peut être débattu...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, il y a une convention où l'ASBL Gestion Centre Ville s'engage à payer un loyer mensuel. Je vais me renseigner pourquoi elle ne le paie pas mais comme toute convention où il y a un loyer, le loyer doit se faire d'une manière automatique et récurrente et on ne doit pas envoyer une facture chaque mois, donc, mais, je vais regarder où se pose le problème.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : sur le point, il n'y a pas de difficulté j'imagine au niveau du vote ?

ADOPTE à l'unanimité – 14<sup>e</sup> annexe

13<sup>ème</sup> objet : Asbl les Amis des Musées – budget de l'exercice 2013. Approbation Gestion f. C/B2013

ADOPTE à l'unanimité – 15<sup>e</sup> annexe

14<sup>ème</sup> objet : Modification partielle du règlement communal d'urbanisme (RCU) Adoption. Gestion Territ. et Économique

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Comme sur les deux précédents points qui avaient trait à la modification du règlement communal d'urbanisme sur ce point-là, on va s'abstenir bien plus pour des raisons économiques que des raisons d'aménagement du territoire.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

2 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. BEUGNIES

ADOPTE – 16<sup>e</sup> anenxe

15<sup>ème</sup> objet : Procédure d'extension de classement comme monument et site des Minières néolithiques de silex et vestiges paléolithiques de Spiennes ainsi que les témoins de l'extraction du silex à l'époque historique Gestion Territ. et Économique

ADOPTE à l'unanimité – 17<sup>e</sup> annexe

16<sup>ème</sup> objet : ASBL BARBIANA – budget de l'exercice 2013. approbation. Gestion f. C/B2013

ADOPTE à l'unanimité – 18<sup>e</sup> annexe

16<sup>ème</sup> bis objet : Par urgence. Clos des Hirondelles à Ghlin. Libération du terrain. Autorisation d'introduire une action en justice. Contentieux

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Sans mettre le débat sur le fond mais plutôt sur la forme donc d'aller en justice sachant que dans ce que l'on peut lire dans le dossier, il y a quand même de forte chance qu'on perde puisque le mot « loyer » est fréquemment utilisé, les Avocats ont l'air assez sûr d'eux, ils sont soutenus par Amnesty International, par la Ligue des Droits de l'Homme, par le MRAX et les deux avocats des parties qui s'opposent au fait de déménager proposent de discuter, de trouver une solution, est-ce que cette hypothèse n'est pas, même si elle sera coûteuse, ne sera pas 1) moins coûteuse que d'aller en justice qui va nous coûter un pont et je pense que l'on va perdre et 2) nous permettra pas de gagner du temps plutôt que d'entamer une procédure qui sera très, très longue et dans laquelle finalement - puisque la volonté du Collège, c'est de récupérer le terrain - dans laquelle le Collège ne récupérera pas le terrain avant un certain temps et avec le risque aussi que d'autres personnes viennent s'installer pendant ce temps-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres interventions ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui je pense que dans un premier temps, il y a la possibilité aussi de relogement de certaines familles qui éventuellement le souhaitaient, donc, j'aurais voulu savoir ce qu'il en était, est-ce qu'il y avait des familles qui s'étaient manifestées, qui avaient un souhait, s'il y avait des solutions qui avaient été trouvées, donc cela c'est une première question, je ne vous ferai pas l'affront de vous demander si toutes les pistes n'ont pas été envisagées ou en tout cas tentées pour ne pas passer par une action judiciaire, j'imagine que oui pour en arriver ici, vous m'avez répondu tout à l'heure sur la procédure d'urgence par contre, je suis aussi interpellée parce que j'ai lu dans le dossier et notamment par rapport à l'exposé d'avocats qui évoque le fait que certains habitants du Clos des Hirondelles manifestement auraient une convention qui les lie à la Ville pour occuper le

terrain et donc, j'aurais voulu vous entendre sur cette convention qui manifestement existe et donc, qui ressemblerait d'après ce que j'ai pu lire en tout cas à un bail entre un locataire et un propriétaire.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, effectivement, il y a deux types d'occupants sur ce terrain, il y a ceux tout à fait minoritaire qui disposent d'une convention d'occupation à titre précaire qui a été signée en 1988 avec la Ville de Mons et il y a la toute grande majorité qui ne bénéficie ou ne dispose d'aucune convention ni d'aucun lien juridique formel avec la Ville de Mons et qui, donc occupe ce terrain sans titre ni droit et donc, les avocats qui nous ont écrit s'expriment pour l'essentiel pour des familles qui bénéficient d'une convention de titre précaire je le rappelle néanmoins quand vous évoquez la procédure judiciaire, je rappelle qu'il s'agit d'une procédure en justice de paix et pour laquelle nous estimons que celle-ci devrait prendre plusieurs mois et donc, on est dans une procédure qui est censée être une procédure relativement rapide et non coûteuse et pour laquelle la Ville souhaite avancer conformément à ce qu'elle a indiqué sachant par ailleurs qu'une réunion avait été convoquée à mon initiative avec les représentants du camp voici plusieurs semaines, c'était au mois de mai, j'ai malheureusement dû déplorer le renoncement la veille par les habitants du camp à cette réunion, donc, ils ne sont pas venus à cette réunion qui avait été initiée pour faire en sorte qu'un dialogue puisse avoir lieu sur justement la manière dont on pourrait envisager le relogement et la méthodologie à suivre pour que les choses se passent pour le mieux, nous avons reçu dans la foulée ces lettres d'avocats, donc, les tentatives de discussion ont effectivement eu lieu entre la Ville et les représentants du camp, j'avais moi-même eu par ailleurs des contacts informels avec l'un ou l'autre préalablement à la mise en place de cette réunion, donc, j'ai vraiment dû regretter que ce dialogue ne puisse pas s'installer, par ailleurs, pour ce qui concerne les procédures de relogement, plusieurs familles ont effectivement pu bénéficier d'un relogement parce qu'elles l'avaient souhaité elle-même et qu'elles avaient suivi les procédures nécessaires pour ce faire. Un certain nombre d'autres familles nous manifestent des demandes en matière de relogement sans recourir, je dirais, aux procédures qui sont nécessaires pour ce faire, c'est-à-dire le fait de déposer un dossier auprès d'une société de logement social en bonne et due forme, de remplir les différents critères et par ailleurs en faisant état de toute une série de revendications qui ne sont pas rencontrables par les sociétés de logements sociaux, il est clair que quand on demande un logement avec une villa, avec un jardin, on loue une maison 4 façades avec un jardin, quand on connaît la situation du logement social avec les files d'attente et la nécessité de remplir toute une série de critères légaux pour pouvoir bénéficier d'un logement social, il est effectivement difficile

de pouvoir rencontrer ce type de demande, donc, nous avons toujours dit que nous étions disponibles pour pouvoir répondre aux besoins qui étaient exprimés par cette population sans pour autant passer par le biais de passe-droits qui seraient considérés comme choquants par l'ensemble des personnes qui sont dans les files d'attente pour obtenir un logement social et remplissent les conditions mais nous avons toujours rappelé notre disponibilité pour pouvoir accompagner ces personnes dans leur procédure administrative, on l'a fait d'ailleurs avec un certain nombre d'entre elles qui ont d'ailleurs vu leur dossier aboutir mais néanmoins aujourd'hui, nous devons regretter le manque de dialogue effectif de manière informelle avec les représentants du camp malgré nos tentatives et le fait que nous avons eu pour seule réponse à nos tentatives de dialogue des courriers d'avocats et donc, face à cette situation, face au premier courrier qui a été transmis par la Ville de Mons début avril avec pour objectif de libérer les terrains sans passer par une procédure judiciaire pour la fin juin, démarche qui n'a pas été couronnée de résultats significatifs et bien, nous nous sommes retrouvés obligés de passer par le biais de la désignation d'un avocat et d'une saisie de la Justice de Paix, voilà, pour les démarches qui sont proposées par la Ville de Mons. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, si la Justice de Paix devait décider qu'il s'agit bien d'une convention d'occupation et que la perception sur loyer avec un intitulé appelé « loyer » fait que ce sont des occupants alors qu'est-ce que votre Conseil pense qu'il sera décidé et dans combien de temps ?, Qu'est-ce que la Ville devra faire ? Quel sera le préavis qu'on devra donner à ces personnes sur ce terrain ? Et des choses comme cela. Est-ce qu'il y a déjà eu des choses que votre Conseil vous a dit ou pas encore ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais, Mme DE JAER on ne va pas faire le débat ici, la Ville de Mons estime être dans son droit, elle a un terrain qui lui appartient comme tout propriétaire, elle a passé une convention d'occupation à titre précaire avec quelques personnes, elle estime que même par rapport à cette convention à titre précaire, elle a des droits à faire valoir si elle veut récupérer son terrain. Quant aux autres personnes qui occupent le terrain sans même disposer du moindre lien juridique avec la Ville, nous estimons être encore plus – si je puis dire – dans notre droit pour pouvoir faire valoir notre position et donc, nous désignons un avocat pour défendre notre position dans ce dossier, on ne va pas faire le débat juridique, ici, au sein du Conseil communal et donc, la proposition qui est faite par le Collège aujourd'hui, c'est de pouvoir ester en justice et saisir la Justice de Paix pour faire valoir nos droits sur base de tous les arguments qui ont déjà été évoqués durant de précédentes séances, ici même.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 NON : Mme DE JAER

4 ABSTENTION : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE, BEUGNIES

ADOPTE – 19<sup>e</sup> annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff: Nous en venons aux points de M. BOUCHEZ.

17<sup>ème</sup> objet : Premier amendement au budget 2014. Gestion f.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous avons voté contre le budget 2014 étant donné qu'il n'y a pas de changement dans l'orientation générale de ce budget, on va donc voter contre ce premier amendement.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On avait voté contre ce budget, donc, on votera contre l'amendement qui va dans la même direction même si on voit apparaître les 40.000 euros pour Pollec et on s'en réjouit.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

5 NON : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DEJAER, MM. ANDRE, BEUGNIES

ADOPTE – 20<sup>e</sup> annexe

18<sup>ème</sup> objet : Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2014. Gestion Territ.et Économique

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Donc, voilà, comme nous l'avons déjà exprimé lors de précédents Conseils communaux, nous sommes contre le principe même du coût vérité, donc, entendons nous bien, diminuer les déchets, les trier pour les recycler tout cela est absolument nécessaire et doit être financé mais le principe du coût-vérité est aussi profondément antisocial car il pénalise surtout les ménages à faible revenu et les familles nombreuses. Les taxes sont les mêmes pour tout le monde, donc, que vous ayez un revenu de 1.300 euros par mois ou 10.000 euros par mois, c'est la même chose pour tout le monde et c'est cela qui est injuste. Le coût-vérité, c'est la négation du principe du service public financé par les impôts selon les revenus et totalement accessible à l'ensemble de la population. Imaginez qu'on applique ce coût vérité à l'enseignement ou aux soins de santé, des centaines de milliers de gens n'auraient plus la possibilité d'étudier ou de se soigner, bref, nous votons, donc contre ce principe du coût vérité.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Alors M. l'Echevin va vous répondre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci M. BEUGNIES pour votre intervention, simplement pour vous expliquer qu'au niveau du mécanisme, en fait, la Ville de Mons n'a pas le choix puisque l'HYGEA reçoit elle-même une facture de la part de Fost Plus qui traite l'ensemble des déchets puis quand l'HYGEA reçoit cette facture, elle dispatche – si vous me permettez l'expression – auprès des différentes communes qui sont partenaires et vous avez pu voir dans la presse – puisque je vois qu'il y a des représentants – que c'est à Mons où le coût par kilo est le plus faible de l'arrondissement pour les habitants, alors, vous allez dire que ce n'est qu'une maigre consolation mais cela veut quoi, cela veut dire que par rapport à la hauteur de la taxe et des services que nous proposons puisque souvent quand on parle de taxe immondicable, les gens pensent que c'est uniquement le ramassage des déchets devant leur porte, il n'y a pas que cela, il y a les parcs à conteneurs, les bulles à verres et l'ensemble des services de traitement des déchets et bien, quand vous comptabilisez l'ensemble des services qui sont offerts sur le territoire montois, c'est chez nous que le coût par kilo par habitant est le plus faible, pour le reste, en ce qui concerne votre remarque sur le coût vérité, cela relève d'un décret de la Région wallonne, je crois que votre parti a aussi des représentants au sein du parlement wallon, ce sera l'occasion d'y débattre dans ce cadre mais cela n'est pas possible au niveau de la Ville de faire autrement, nous devons impérativement payer cette facture et transcrire le principe de ce décret sans quoi la tutelle annulerait à juste titre notre règlement. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je suis bien informé évidemment que la Ville de Mons n'a pas le choix donc, c'est bien pour cela que j'ai bien mentionné qu'on votait contre le principe même du coût vérité qui est appliqué dans ce cas-ci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous avons deux autres demandes d'intervention.  
Mme MOUCHERON et Mme DE JAER.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : On a déjà eu le débat de nombreuses fois sur la qualité du ramassage qui s'est quand même nettement améliorée par rapport au dernier débat un peu houleux que nous avons eu au sein de cette assemblée même si parfois, le ramassage ne se fait pas et on n'a pas toujours vraiment d'explication encore au mois de juin, certaines rues d'Havré ont été oubliées mais on ne sait pas trop pourquoi et pendant une semaine et par ces chaleurs et avec la prolifération de chats ce n'est jamais très gai d'avoir des poubelles qui durent un peu plus longtemps qu'une semaine enfin, voilà, globalement, cela s'est nettement amélioré mais on a déjà eu le débat et notamment avec M. DARVILLE en son temps sur le changement de système de ramassage et les poubelles à puce, je pense qu'il est vraiment temps d'avancer dans ce système, ici, on reste encore enfermé dans ce principe de système de sacs, je pense que cela pose un gros problème, on avait voté au niveau de l'IDEA et de l'HYGEA, notamment des projets pilotes qui ont été reportés dans le temps, donc, on ne sait toujours pas faire l'évaluation aujourd'hui et donc, on ne peut pas souscrire à un système qui reste en l'état alors qu'il est tout à fait perfectible et notamment en matière de coût pour le citoyen in fine et pour aussi l'amélioration du tri et pour notre environnement, donc, ce sera une intervention globale sur les points 18 et 19 qui pour moi sont intimement liés et ce sera « non » pour nous.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, vous êtes contre le principe du coût vérité ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je suis contre le principe général de la façon dont on ramasse les déchets ici et donc, pour sanctionner le fait qu'on ne soit pas beaucoup plus pro-actif en matière de ramassage, de formation et d'encadrement sur le tri des déchets, je sanctionnerai globalement la politique communale en matière de gestion des déchets.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mon intervention va dans le même sens que Mme MOUCHERON, on est quand même la dernière intercommunale qui n'a pas de poubelle à puce, donc, on est un peu les derniers sur la balle – si je puis dire – alors que partout en Région wallonne et en région flamande, c'est le cas, c'est cela le vrai coût vérité, le vrai coût vérité, ce n'est pas de donner un coût global en fonction de la taille du revenu mais bien en

fonction de la taille et du poids des poubelles et donc, même si cela vous fait beaucoup rire, cette idée de poubelles à puce pour une raison que j'ignore nous nous abstenons sur ce point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, je ne veux pas rentrer dans le débat mais je voudrais quand même vous indiquer que des initiatives sont prises par l'intercommunale en la matière, des débats ont été entamés au sein du Conseil d'administration où vous avez des représentants, donc, on ne va pas faire de polémique, ici, au sein du Conseil communal d'autant plus que chacun pourrait avoir un avis nuancé sur la question, par ailleurs, je voudrais rappeler simplement par rapport à ce que Mme MOUCHERON a dit à tout un chacun que lorsque des difficultés se posent dans la collecte des déchets par la société HYGEA, le Service Environnement de la Ville de Mons est tout disposé à collecter les plaintes pour les relayer en direct auprès de la société, c'est d'ailleurs une manière de faire qui a montré toute son efficacité au cours des derniers mois.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

4 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE, BEUGNIES

1 ABSTENTION : Mme DE JAER

ADOPTE – 21<sup>e</sup> annexe

19<sup>ème</sup> objet : Règlement fiscal sur :

-l'enlèvement des immondices – traitement des immondices  
(taxe directe)

« collecte (en porte à porte) et gestion (mise en décharge) des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages ainsi que, le service de location de conteneurs, la mise à disposition de bulles à verre et la possibilité d'accès aux écoparcs » Mise en conformité du règlement avec les décisions du Collège communal en date des 8 novembre 2013 & 12 juin 2014. Gestion f.040 / 363 - 01

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous, nous sommes tombés un peu des nues quand nous avons constaté une augmentation de 12% de la taxe des immondices et même 13% pour les

isolés, alors, on se pose quand cette question « A qui profite cette augmentation ? » qui n'est pas justifiée selon nous. Manifestement, pas directement à la commune puisqu'on tente de s'approcher du fameux coût vérité, des 100% du coût vérité, donc, cette augmentation profite à quelqu'un d'autre et notamment à l'intercommunale HYGEA et selon nous principalement à la société privée SHANKS, il ne faut pas être licencié en sciences économiques pour savoir qu'une société privée cherche à faire des profits, il en va de sa survie et donc là où cela ne va plus du tout, c'est que cela se fasse sur le dos des contribuables, la salubrité publique ne doit pas être un business pour une société privée mais cela doit être un service 100% public qui est financé par nos impôts, donc, on va évidemment voter contre cette forte augmentation de la taxe des immondices.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres interventions ? M. l'Echevin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : M. BEUGNIES, j'entends bien vos remarques, simplement pour vous signaler que l'année passée, c'est 2.000.000 d'euros de déficit qui a été généré par l'intercommunale, donc, on ne peut pas dire que l'opération soit extrêmement rentable pour le moment mais ça mis à part, nous, cela ne nous concerne pas, je vous l'ai indiqué tout à l'heure, la facture dépend du volume de déchets que l'on produit auprès de Fost Plus et qui doivent être traités par après et donc, quelque soit le partenaire qui intervient dedans, vous n'avez pas le choix que de retranscrire ce coût auprès des habitations en vertu du coût vérité, donc, je peux partager vos inquiétudes, je regrette tout comme vous, on a parlé des poubelles à puce, il y a des projets qui sont en cours là aussi faut pas non plus faire dire n'importe quoi, le système des poubelles à puce existe dans d'autres communes dans l'arrondissement, le système est quand même le paiement d'un forfait au départ et ce ne sont que pour les kilos supplémentaires que la puce intervient et que donc, on est véritablement sur sa consommation réelle mais il y a quand même un forfait dont il est impossible de lutter contre puisqu'on a des coûts fixes contre lesquels on ne peut aller et donc, par rapport à cela, au niveau de la Ville, on fait le maximum en matière de traitement mais nous ne pouvons rien faire, la seule solution, c'est d'avoir un traitement des déchets qui est plus respectueux et je tiens quand même à dire que le déchet qui coûte le moins cher, c'est celui qu'on ne produit pas et donc, par rapport à cela, que ce soit nos habitudes de consommation à chacun, nos pratiques de vie au quotidien, c'est le meilleur moyen de lutter contre cette augmentation malheureusement, le pouvoir communal est totalement indépendant de cet élément et comme vous l'avez bien indiqué, j'insiste là-dessus, ces montants n'ont strictement rien à voir avec le budget communal, ce n'est pas dans la poche de la commune que cet argent va mais cela va bien dans la poche d'un opérateur final qui lui a en charge le traitement des déchets et en

vertu d'un décret wallon venant d'ailleurs de législation européenne et bien, nous avons l'obligation de le transcrire auprès des habitants par le biais de cette taxe.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

4 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE, BEUGNIES

1 ABSTENTION : Mme DE JAER

ADOPTE – 22<sup>e</sup> annexe

20<sup>ème</sup> objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE 2013

a)Notre-dame de Messines.Gestion f. 79001

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 23<sup>e</sup> annexe

b)Sainte Waudru Mons Gestion f.79002

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 24<sup>e</sup> annexe

c)Saint Nicolas en Havré Gestion f.79003

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 25<sup>e</sup> annexe

d)Sacré Cœur à Mons.Gestion f.79004

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 26<sup>e</sup> annexe

e)Sainte Elisabeth à Mons.Gestion f.79005

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 27<sup>e</sup> annexe

f)Saint Rémy Cuesmes Gestion f.79006

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO,

LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 28<sup>e</sup> annexe

g)Saint Martin Hyon Gestion f.79008

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 29<sup>e</sup> annexe

h)Sainte Waudru Ciply Gestion f.79009

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 30<sup>e</sup> annexe

i)Saint Martin Obourg Gestion f.79010

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 31<sup>e</sup> annexe

j)Saint Denis en Brocquerooy Gestion f.79011

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 32<sup>e</sup> annexe

k)Saint Martin Ghlin Gestion f.79013

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 33<sup>e</sup> annexe

l)Saint Ghislain Harmignies Gestion f.79015

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 34<sup>e</sup> annexe

m)Saint Martin Harveng Gestion f.79016

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 35e annexe

n)Saint Martin Havré Gestion f.79017

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 36e annexe

o)Saint Léger Havré Ghislage Gestion f.79018

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 37e annexe

p)Sainte Barbe Flénu Gestion f.79019

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 38<sup>e</sup> annexe

q)Saint Martin Jemappes Gestion f.79020

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 39<sup>e</sup> annexe

r)Saint Martin Maisières Gestion f.79021

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 40<sup>e</sup> annexe

s)Saint Vincent Mesvin Gestion f.79022

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 41<sup>e</sup> annexe

t)Saint Brice Nouvelles Gestion f.79023

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 42<sup>e</sup> annexe

u)Saint Symphorien à Saint-Symphorien.Gestion f.79024

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 43<sup>e</sup> annexe

v)Saint Amand Spiennes Gestion f.79025

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 44<sup>e</sup> annexe

w)Saint Ghislain Villers Saint Ghislain Gestion f.79026

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 45<sup>e</sup> annexe

21<sup>ème</sup> objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE –  
COMPTE 2013

a)Église protestante unie de Belgique Cuesmes Gestion f.79007

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 46<sup>e</sup> annexe

b)Église protestante unie de Belgique Jemappes Gestion f.79027

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 47<sup>e</sup> annexe

c)Église protestante unie de Belgique Mons Gestion f.79029

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 48<sup>e</sup> annexe

22<sup>ème</sup> objet : Asbl Parc communal de Jemappes – Budget de l'exercice 2013. Approbation.  
Gestion f.C/B2013

ADOPTE à l'unanimité – 49<sup>e</sup> annexe

23<sup>ème</sup> objet : Bénéficiaires de subventions, pour l'exercice 2014 – Actualisation suite à la  
Modification budgétaire n°1. Approbation Gestion f.C/SUB2014

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : On s'était déjà exprimé sur l'octroi de subventions au niveau de la Ville de Mons et donc, on a fait voter, il y a déjà plusieurs années d'ici, une charte associative que nous avons voté de façon unanime et qui notamment entend faire respecter des critères objectifs pour l'octroi de subventions et nous avons laissé un délai au départ en discutant avec M. BARVAIS en son temps pour la mise en place de cette charte associative, ici, force est de constater que presque trois ans plus tard, on y est toujours pas arrivé et donc, tant qu'on n'aura pas des critères objectifs pour l'octroi de subventions à Mons, on dira « non » même si à l'interne de la distribution de subventions, on n'est pas forcément opposé à l'ensemble des subventions que vous octroyez mais tant qu'il n'y aura pas de critères objectifs, on ne votera pas les subventions.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER et M. BEUGNIES. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On va s'abstenir pour les mêmes raisons, le fait que cette charte associative ne soit toujours pas mise en œuvre, qu'il n'y ait pas de critère clair et qu'il n'y ait pas qu'une seule porte d'entrée.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Simplement pour répondre à Mme MOUCHERON pour lui dire que le travail qu'elle sollicite est un travail qui nécessite une remise en question de fond en comble de la politique communale en matière de soutien aux associations, cette réflexion est toujours en cours au niveau des différents échevinats concernés et donc, nous allons essayer sans pouvoir prétendre à développer des critères objectifs car le moins que l'on puisse dire c'est que compte tenu de la diversité des associations et des activités présentes sur le territoire communal prétendre développer des critères objectifs en matière d'octroi de subventions serait vraiment être particulièrement de mauvaise foi parce qu'il faut vraiment que l'on puisse identifier les spécificités de chaque domaine et de chaque structure et donc, nous essayons de faire ce travail mais qui n'est pas simple, cela prendra encore du temps et nous espérons pouvoir aboutir dans le cadre du budget de l'année prochaine, pour le reste, je

vous rappelle que toutes les structures qui bénéficient de subventions doivent faire l'objet désormais d'un travail très soutenu avec l'administration communale en matière de contrôle des comptes, des budgets, en matière – je dirais – de transmission d'information d'une manière générale sur l'utilisation des fonds qui est effectuée par ces structures mais qui a déjà un contrôle nettement plus strict mais qui est opéré aujourd'hui par rapport aux années précédentes, donc, il y a un progrès certain qui est accompli notamment avec ce principe de contrat de gestion qui doit aussi être mis en œuvre.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

2 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. BEUGNIES

ADOPTE – 50<sup>e</sup> annexe

24<sup>ème</sup> objet : Travaux d'investissements en assainissement bis, pour 2012 – souscription au capital de l'IDEA (parts D). Approbation. Gestion f.C/PartsIDEA

ADOPTE à l'unanimité – 51<sup>e</sup> annexe

25<sup>ème</sup> objet : Travaux importants hors exploitation courante en assainissement bis – souscription au capital de l'IDEA – parts D –DIHECS, pour 2012. Approbation. Gestion f.C/Parts IDEA

ADOPTE à l'unanimité – 52<sup>e</sup> annexe

26<sup>ème</sup> objet : Prise de participation dans le capital de l'IDEA, dans le cadre de la quote-part d'intervention dans les frais de fonctionnement dits « assainissement bis »/2012. Approbation. Gestion f. C/PartsIDEA

ADOPTE à l'unanimité – 53<sup>e</sup> annexe

27<sup>ème</sup> objet : Stationnement : recours à l'article 60 du RGCC pour la société ADS. Service Mobilité

ADOPTE à l'unanimité – 54<sup>e</sup> annexe

28<sup>ème</sup> objet : Parking de la Grand-Place - Mise en conformité et sécurisation. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** - MP E/2011/Sécurisation.Parking GP/ER

### REMIS

29<sup>ème</sup> objet : Régie foncière – Première modification du budget 2014.Régie foncière

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE et M. BEUGNIES. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Première question, donc, on a vu dans l'extraordinaire, l'aménagement de l'immeuble rue de la Grande Triperie n°20 pour un budget de 750.000 euros, je n'avais pas de souvenir, donc, c'était simplement pour voir ce que cela recouvrait ? Par ailleurs, il nous est revenu – puisque cela porte essentiellement, il faut le reconnaître sur les Calva qui fonctionnent bien – que les cuisines de la salle Calva de Flénu sont insuffisantes quand il y a 200, 300 personnes, c'est pour savoir si vous avez l'intention pour le budget d'améliorer ces cuisines en terme d'équipement supplémentaire et par ailleurs, je vois qu'il y a une recette budgétaire pour la vente des immeubles de 418.000 euros, j'avais souvenir, qu'il y en aurait plus que ces 418.000 compte tenu des ventes intervenues et donc, cela me semblait un peu en deçà de nos estimations.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui merci, on va s'abstenir pour ce point mais on note quand même quelque chose de positif, c'est l'achat de défibrillateurs pour les salles Calva, évidemment, on s'en réjouit puisqu'on en avait parlé, on avait proposé lors d'un précédent Conseil communal, donc, c'est vraiment une bonne chose qu'il y ait également des défibrillateurs dans les salles Calva. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, si il n'y a pas d'autre intervention, je propose à l'Echevin de vous répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, M. HAMBYE, donc, les remarques que vous formulez ne font pas partie de la modification budgétaire, ces articles étaient déjà inscrits au budget qui a été voté en fin d'année, donc, pour les 750.000 euros, on refait complètement les toitures de la Régie foncière et il est plus que temps puisqu'à la Cellule Logement, quand il pleut, ils doivent mettre des seaux sur leur bureau pour récolter l'eau qui passe à travers le toit, donc, il y a vraiment urgence et nous remplaçons aussi tous les châssis puisque c'est encore des châssis simple vitrage, donc, ce qui va nous permettre d'avoir une meilleure enveloppe énergétique et faire des économies d'énergie. Pour la salle Calva de Flénu, vous avez raison,

il manque de fours à cuisson, il manque une cuisinière, donc, tout cela sera prévu dans notre prochain budget pour l'année prochaine.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 55<sup>e</sup> annexe

30<sup>ème</sup> objet : Skate park. Acquisition d'une parcelle de 14a 76ca au Grand Large Cellule foncière RF/SA

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement, on est tout à fait d'accord sur l'acquisition de la parcelle, effectivement, cela fait partie puisque c'est la Région wallonne qui vend et nous achetons pour cause d'utilité publique, tout l'ensemble qui est juste à côté de la piscine et donc, nous pouvons nous réjouir du développement de ces activités, simplement, j'avais souvenir qui avait eu des problèmes de pollution, c'était la question que je posais, ici, au Collège, si il y avait donc, un risque de pollution, si on avait pris la mesure de la pollution et si on avait fait appel à des sondages de la Spaque parce qu'acheter, c'est très bien, mais dépolluer, cela coûte plus cher. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Après vérification auprès de la Région wallonne et auprès de la Spaque, cette partie de terrain n'est pas polluée, donc, il n'y a aucun problème pour y établir un skate park.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Si, nous avons une clause de garantie par la Région wallonne dans le cadre de la cession tant mieux mais je souhaiterais que la Région wallonne nous garantisse puisque si ce n'est pas le cas, c'est la Spaque qui prenne en charge les frais parce que je ne pense que nous avons les moyens financiers de payer une dépollution sur 14 ares. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. DARVILLE confirme, effectivement.

ADOPTE à l'unanimité – 56<sup>e</sup> annexe

31<sup>ème</sup> objet : Parc du Bois de Mons. Convention de mise à disposition pour le préfabriqué de l'école. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 57<sup>e</sup> annexe

32<sup>ème</sup> objet : Villers-Saint-Ghislain – Accord sur les conditions d'acquisition de l'immeuble sis Chaussée Roi Baudouin, 322. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 58<sup>e</sup> annexe

33<sup>ème</sup> objet : Vente à Jemappes, rue Château Guillochain, 66. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 59<sup>e</sup> annexe

34<sup>ème</sup> objet : Jemappes, rue Lemans, 41. Conditions de mise en vente. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité – 60<sup>e</sup> annexe

35<sup>ème</sup> objet : Mons, rue d'Havré, 8 – Accord de principe d'acquisition. Cellule foncière RF/SA

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : C'est pour signaler qu'on va voter contre cette acquisition car on veut acheter un bien 250.000 euros alors qu'il a été estimé 215.000 euros, voilà et d'autre part, cela, c'est juste pour info, il y a probablement une erreur dans les dates dans la délibération à corriger parce que j'ai lu deux fois la date du 30/07/2014 probablement le 30/06, donc, il doit y avoir une erreur à ce niveau-là. J'ai lu accord du Directeur financier au 30/07, donc à corriger, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous, on va voter « oui » pour le point mais c'était pour un peu savoir ce que la Ville comptait en faire puisque si je ne me trompe pas, c'est l'ancienne fromagerie Vandoorne dans le dossier mais ce n'est pas très clair, on imagine que sera un des bâtiments pour une maternité commerciale ou bien j'ai mal lu, donc, si on a les fonds européens pour cela, est-ce que c'est dans l'idée de faire le même type de commerce ou d'ouvrir à tout commerce sachant que de ce que j'en connais mais je ne connais pas grand-chose en fromagerie si ce n'est de manger les fromages, le lieu est particulier et donc, c'était un peu pour savoir quelle était l'idée qui était derrière, j'aurais dû venir en commission, je n'ai pas su venir, donc, je me permets de poser la question, ici.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok merci, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : En ce qui concerne la remarque de M. BEUGNIES, donc, la différence du prix entre l'achat et l'estimation du Notaire, sera compensée par l'augmentation de loyers, donc, pour nous, ce sera une opération blanche premièrement. Deuxièmement, il va y avoir un appel aux candidats pour la location de ce bâtiment mais nous avons déjà des candidats qui souhaitent relancer le même type d'activité, le même type de commerce et là, ce serait vraiment dommage de passer à côté de cette opération mais il y a un appel qui sera lancé pour la location de ce bâtiment.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : A chaque débat au sein de ce Conseil, on souhaite et on suggère que les étages des parties commerciales soient affectés au logement, est-ce que dans le cadre de cette relance commerciale, on ne pourrait pas réfléchir pour que la Ville de Mons montre l'exemple une fois de plus. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Est-ce que c'est possible de voir dans quelle mesure, on peut inscrire une clause qui profiterait à ce même type de commerce puisque je pense qu'on est tous d'accord autour de la table que c'est un commerce qui a une importance pour la Ville notamment par sa situation et par sa rareté ou bien est-ce que légalement, ce n'est pas du tout possible ?, Est-ce qu'on a déjà envisagé des pistes par rapport à cela ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, il y aura un bail commercial avec des termes très spécifiques pour le type de commerce que nous voulons voir dans cet établissement, donc, c'est prévu.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Un beau dossier en tout cas pour la revitalisation commerciale du Centre Ville qui est porté par le Collège.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

1 NON : M. BEUGNIES

ADOPTE – 61<sup>e</sup> annexe

36<sup>ème</sup> objet : Mise en vente de l'appartement sis à Mons, Esplanade du Dragon cadastré 3<sup>e</sup> Division, section G n° 407W. **SOUS RESERVE** - Cellule Patrimoine RF/NS

REMIS

37<sup>ème</sup> objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (24<sup>ème</sup> série) Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 62<sup>e</sup> annexe

38<sup>ème</sup> objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Écoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrées Mons-3<sup>ème</sup> division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (16<sup>ème</sup> série) Cellule Patrimoine RF/NS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, vous le savez, on a une renonciation au droit d'accession au point 37 à 250 euros du mètre, au point 38, on est à 86 euros du mètre et donc, pour des raisons que l'on a déjà évoquées, nous disons « non » pour le point 38. Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT- VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

ADOPTE – 63<sup>e</sup> annexe

39<sup>ème</sup> objet : Acquisition de matériel de cuisine pour la Régie Foncière. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP  
E/2014.Calvas.Matériel/MRU

ADOPTE à l'unanimité – 64<sup>e</sup> annexe

39<sup>ème</sup> bis objet : Par urgence ; Désignation des administrateurs de la SA Mons.  
Rénovation.Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité – 65<sup>e</sup> annexe

40<sup>ème</sup> objet : Travaux de requalification du Musée des Beaux-Arts (BAM). Convention transactionnelle avec l'Auteur de projet. Approbation.MP E/04.SUB.771.130.01

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je crois qu'il faut lier les points 40 et 41 si vous me le permettez puisqu'ils portent sur la convention avec l'auteur de projet concernant le BAM, donc, en résumé, cet auteur de projet a été désigné le 27 mars 2003, plus exactement, il y a eu un accord de principe sur la désignation d'un auteur de projet, M. MENU a été désigné le 3 décembre 2003, le marché a été passé le 22 mars 2004, le cahier des charges a été approuvé le 19 juillet 2004 et le Collège a désigné l'entreprise GALERE, appel d'offre restreint par le Collège en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004. Notification par la Ville de Mons à la société GALERE, donc, du début des travaux, 24 janvier 2005, donc, début des travaux : 14 février 2005 et malheureusement, donc, problèmes lors du 13 mars 2007 visite de contrôle préalable à la réception provisoire de très nombreuses remarques. Le 16 octobre 2007, une réception provisoire a été accordée par le Collège et là une partie de remarques est levée, ensuite, pendant la période de garantie – je dirais – entre 2005 et 2007, 2008, 2009, on se rend compte qu'il y a des gros problèmes de techniques spéciales, instabilité du système HVAC, problèmes d'étanchéité. On a constaté effectivement un procès-verbal de défaut dressé à la fois contre l'entrepreneur et l'architecte. L'architecte a fait intervenir son assurance Sofrex qui elle a dit évidemment pour certains domaines qu'il y avait une responsabilité partagée entre à la fois en tout cas pour ce qui est de l'étanchéité entre l'architecte et l'entrepreneur, pour l'instabilité du système HVAC problèmes de techniques spéciales mais là, elle reporte soit sur l'exécution des travaux soit sur le suivi et la maintenance des installations. Alors, il y a eu aussi, le fait que le Collège a fait appel à un bureau d'audit, donc, le 3 juillet 2009. Le 3 décembre 2009 a été désigné la société Sofia et là, il y a eu un rapport d'analyse à la fois du cahier des charges et un rapport de contrôle de la conformité de l'installation et l'analyse des dysfonctionnements et cela, c'était le 5 février 2010 qui est la date de désignation, donc de cette société d'études. Le 3 novembre 2010, le rapport a été dressé et donc, là, on voit effectivement de gros problèmes qui ont été mis à jour, bon, alors, la société Sofia a estimé qu'il y avait à peu près 272.000 euros de travaux supplémentaires, entretemps, comme vous le savez, Mons 2015 est arrivé et toutes les expositions Keith Haring et Van Gogh ont un peu chamboulé tout le cheminement. Alors, aujourd'hui, on nous demande d'approuver un accord transactionnel avec l'auteur de projet qui avait été, donc, désigné le 3 décembre 2003, donc, il

y a 10 ans, 11 ans plus exactement et il y a eu un accord transactionnel à peu près pour 15.000 euros, alors, nous, évidemment, on est assez perplexe, on est en phase de questionnement puisque très sincèrement, on sent quand même qu'il y a eu à la fois en terme de conception originaire des problèmes, en terme d'exécution et de réalisation aussi et donc, quand on voit le montant total des travaux pour la première et la deuxième phase, on présente le montant total des travaux à la dernière, avant dernière page pas au début et donc, dans la première phase des subsides du FEDER, donc, si je compte bien en 2003-2004, il y avait 50% de subsides Feder, 17% commission générale du Tourisme, 13% communauté française, ça, c'est le premier projet BAM, le total des travaux est 14.707.000 euros, si je comprends bien, le Directeur financier, ici, présent et le Directeur général perpétuel pourront me le dire, à titre définitif, Directeur général adjoint nommé à titre définitif pourra me confirmer, un total d'emprunts de 9.017.000 euros, donc, un total de subsides de 5.707.000, voilà pour donner les chiffres et donc, ce qui fait avec une première phase de travaux, là, je suis moins sûr parce que j'ai plus accès à la totalité du dossier du chantier, moi, je vois 10.000.000 d'euros, mais vous excuserez mon approximation par contre la deuxième phase des travaux qui a permis cette fois-ci l'achèvement du BAM et donc, la bonne qualité à mon avis, on arrive à 4.000.000 d'euros, donc, nous, c'est quand même un questionnement sur la manière dont on a conçu la première phase et surtout, c'est un questionnement parce qu'il nous est revenu en terme journalistique un vent favorable qui nous a apporté le fait que donc, et c'est cela notre questionnement et ce pourquoi, nous allons – je dirais – voter négativement faute d'apaisement ou alors, en tout cas, c'est qu'entre le moment où le Collège a désigné l'auteur de projet, au moment où la société GALERE a été désignée, au moment où on a débuté les travaux, je ne sais pas à quel moment, il y aurait eu et donc, c'est pour cela que c'est à vous de me le dire, une certaine panique dans le chef de l'entrepreneur qui s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de possibilité de mener les travaux tel qu'on le voulait en bon père de famille et qu'il y aurait eu - je dirais - de la part du Collège, une certaine clause de décharge de responsabilité, alors, je voulais savoir si cette clause de décharge a été signée ou alors si c'est simplement des vents favorables ou des bruits ou des rumeurs infondées. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. M. DARVILLE qui était Echevin à l'époque va vous répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Le BAM était un dossier très complexe et comme vous l'avez dit dès que j'ai pris mes fonctions à l'Echevinat des Travaux, on s'est rendu compte de toute une série de disfonctionnements, il y avait dans le PV de réception provisoire, près de 300 remarques. Très vite, la société et l'architecte ont fait un maximum pour lever une grande

partie de ces remarques mais après une année de fonctionnement, un été et un hiver, on s'est rendu compte que d'autres problèmes sont apparus, des problèmes quand même assez importants. Nous avons donc, décidé de désigner après avoir fait un marché, une société pour faire l'audit de l'HVAC et du corps même du bâtiment et fort de cet audit, nous avons discuté 1) avec l'architecte, 2) avec l'entreprise qui a réalisé les travaux, 3) avec les sous-traitants et je peux vous dire que les discussions n'ont pas été simples, nous avons nous-mêmes désigné un avocat pour défendre nos intérêts auprès de ces trois intervenants et chacun a pris ses responsabilités, nous avons essayé de trouver un accord à l'amiable parce que si nous allions avec des experts devant les tribunaux, nous risquions de bloquer l'exploitation du BAM, et ni l'un ni l'autre n'avaient intérêt à aller dans ce sens, donc, nous avons trouvé avec les uns et les autres, des accords qui d'après notre juriste étaient satisfaisants, on peut toujours évidemment aller plus loin mais peut-être que cela aurait encore coûté plus cher puisqu'après nous avons fait l'upgrade puisque le BAM initialement prévu était prévu pour des expositions de niveau local et de niveau national, lorsque nous avons été désigné Capitale européenne en 2015, il a été décidé de faire l'upgrade de ce musée des Beaux-Arts pour pouvoir accueillir des expositions de niveau international. Cet upgrade a été suivi de très près par nos services techniques, je dois saluer, ici, le travail de Mme Julie LEFRANCQ qui était l'ingénieur qui a suivi avec l'Electromécanique ce dossier très difficile et nous avons pu nous rendre compte qu'après la première expo de niveau international Andy Warhol, après 85.000 visites à cette exposition, nous pouvions être satisfait de l'ensemble du travail réalisé et à l'époque nous avons fait le calcul du premier coût de la construction de ce BAM plus le coût de l'upgrade et quand on calculait mais là je n'ai plus les chiffres en tête le coût total au mètre carré, nous étions encore très loin à côté de certains autres musées qui proposent le même service, donc, je crois que nous n'avons pas à galvauder l'argent du citoyen bien au contraire, on voit les rentrées maintenant que ce type de musée peut amener dans les caisses de la ville et la qualité des expos surtout qu'on peut y présenter, donc, je crois qu'on peut se réjouir malgré toutes les difficultés de la finalité de ce dossier.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Si on peut passer au vote, je vous propose de lier les points 40 et 41.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je n'ai pas très bien entendu mais quelque fois j'oublie déjà, vous n'avez pas répondu à la clause de décharge qu'aurait signé le Collège vis-à-vis de la société GALERE, donc, cela a été signé ou pas.

M. Marc DARVILLE, Echevin : cela a été signé.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin vous confirme que oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Et à quel moment, cela a été signé ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Lorsque les accords ont été trouvés entre les différentes parties, notre avocat, c'était Me DURVIAUX, Me DURVIAUX s'est chargée de rédiger les protocoles d'accord et les décharges entre les différentes parties. C'était la condition sine qua non pour pouvoir redémarrer l'upgrade du BAM, tous ses accords ont été réalisés avant le début des travaux pour l'upgrade du BAM.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, si, je comprends bien parce qu'on est quand même sur 11 ans, vous voyez ce que je veux dire, donc, au niveau de la clause de décharge, qu'on s'entende bien parce que c'est notre questionnement, il ne s'agit pas d'interrogatoire, la clause de décharge a été signée après 2007 juste avant le début de la reprise de la seconde phase, on est d'accord ? Ok, ça va merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, ce type de question, ce serait quand même appréciable qu'on puisse les avoir en commission plutôt que de venir en séance publique sur le détail d'un dossier qui porte sur 10 ans de réalisation et de rebondissement pour que l'on puisse se préparer au mieux, c'est quand même appréciable de pouvoir informer le membre du Collège en commission préalablement. Sur le vote des points 40 et 41.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

2 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. BEUGNIES

ADOPTE – 66<sup>e</sup> annexe

41<sup>ème</sup> objet : Travaux de requalification du Musée des Beaux-Arts. Coût final des travaux – approbation du montant revu. **SOUS RESERVE** - MP E/04.SUB.771.130.01

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM.

DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

2 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. BEUGNIES

ADOPTE – 67<sup>e</sup> annexe

42<sup>ème</sup> objet Cimetière de Saint-Symphorien. Création de l'extension du cimetière de Saint-Symphorien – Introduction du dossier auprès de Monsieur le Gouverneur de la Province. Service EspacesVerts et Funéraires

ADOPTE à l'unanimité – 68<sup>e</sup> annexe

43<sup>ème</sup> objet : Addendum au règlement sur les funérailles et sépultures Validation des modifications apportées à l'addendum adopté en séance du 14/10/2013. Service des Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 69<sup>e</sup> annexe

44<sup>ème</sup> objet : Voirie vicinale : Adoption définitive du Plan d'Alignement portant sur le redressement partiel du sentier vicinal n° 53 dénommé « Sentier du Barbez » à Havré. Voirie C/7/37-8586

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER, Mme MOUCHERON, M.

BEUGNIES. Mme DE JAER pour commencer.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On va s'abstenir sur ce point comme on s'est déjà abstenu les fois précédentes puisqu'on n'est pas plus rassuré que les riverains du fait que bouger le sentier ne soit que les prémices pour une urbanisation et donc tant qu'on n'a pas été rassuré à ce sujet et que les riverains ne l'ont pas été aussi notamment en les rencontrant, on continuera à s'abstenir.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre : Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : C'est un dossier sur lequel j'interviens maintenant régulièrement et puis le compromis qui avait été trouvé lors du dernier vote c'était éventuellement dans le cas où on aurait des certitudes qu'il n'y ait pas une construction qui suit le redressement du sentier, on va prendre une mesure transitoire, je vois qu'elle est plus que transitoire puisqu'on vote aujourd'hui donc l'alignement, le redressement du sentier vicinal et ce sera « non » pour nous.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Pour nous, il semble de plus en plus évident qu'un projet immobilier se cache derrière ce déplacement de chantier sinon il n'aurait vraiment pas de sens et nous, nous pensons tout comme les riverains que tout projet immobilier dans ce quartier risque de défigurer son cadre champêtre. De plus, l'étroitesse de la rue à ce niveau ne permet pas non plus de fréquents passages et donc, pour ces raisons, nous n'adopterons pas ce plan d'alignement. Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. MARTIN

5 NON : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. ANDRE, BEUGNIES

ADOPTE – 70<sup>e</sup> annexe

45<sup>ème</sup> objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs de la Cité du Vieux Champs et de la Rue des Produits en partie à Flénu appartenant à la Voirie société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Adoption du Plan d'Alignement. Voirie C/9/56-8579

ADOPTE à l'unanimité – 71<sup>e</sup> annexe

46<sup>ème</sup> objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal de l'assiette de l'espace commun non privatif de la Rue Auguste Capron (tronçon en impasse) à Flénu appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Adoption du Plan d'Alignement. Voirie C/9/57-8580

ADOPTE à l'unanimité – 72<sup>e</sup> annexe

47<sup>ème</sup> objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs de la Résidence François André à Jemappes appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Adoption du Plan d'Alignement. Voirie C/9/58/8581

ADOPTE à l'unanimité – 73<sup>e</sup> annexe

48<sup>ème</sup> objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal de l'assiette de l'espace commun non privatif de la Résidence Thoissey et Rue Taille Coleau en partie à Obourg appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Adoption du Plan d'Alignement. Voirie C/13/52-8585

ADOPTE à l'unanimité – 74<sup>e</sup> annexe

49<sup>ème</sup> objet : Académie de Musique – Travaux de peinture. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/734.130.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 75<sup>e</sup> annexe

50<sup>ème</sup> objet : Église d'Hyon – Réfection du mur d'enceinte. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/790.181.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 76<sup>e</sup> annexe

51<sup>ème</sup> objet : Réfection des trottoirs et de la voirie rue de la Cité à Flénu. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/421.084.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 77<sup>e</sup> annexe

52<sup>ème</sup> objet : Entretien des cours d'eau non navigables. Approbation des conditions MP du marché et détermination du mode de passation. E/2014/441.079.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 78<sup>e</sup> annexe

53<sup>ème</sup> objet : Caserne Frans Cabuy à Ghlin – Fourniture et pose de stores dans les locaux administratifs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/137.014.00/IH

ADOPTE à l'unanimité – 79<sup>e</sup> annexe

54<sup>ème</sup> objet : Réfection des trottoirs et accotements (2014). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/421.063.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 80<sup>e</sup> annexe

55<sup>ème</sup> objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers (2014). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/421.057.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 81<sup>e</sup> annexe

56<sup>ème</sup> objet : Caserne Frans Cabuy à Ghlin - Aménagement d'un Économat central – Lot 1 : aménagement d'une dalle de stockage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/137.027.01/MF

ADOPTE à l'unanimité – 82<sup>e</sup> annexe

57<sup>ème</sup> objet : Théâtre Royal de Mons – Renouvellement du TGBT. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015.772.627.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 83<sup>e</sup> annexe

58<sup>ème</sup> objet : Cimetières – Réfection des murs d’enceinte. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/878.235.00/ER

ADOPTE à l’unanimité – 84<sup>e</sup> annexe

59<sup>ème</sup> objet : Football d’Havré – Démolition infrastructure incendiée. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/764.146.00/ER

ADOPTE à l’unanimité – 85<sup>e</sup> annexe

60<sup>ème</sup> objet : Hôtel de Ville – bâtiment central – remplacement des chaudières. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/104.006.00/ER

ADOPTE à l’unanimité – 86<sup>e</sup> annexe

61<sup>ème</sup> objet : Théâtre Royal de Mons – Remplacement du rideau de scène, du rideau d’arlequin et des deux faux-manteaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/772.626.00/SS

ADOPTE à l’unanimité – 87<sup>e</sup> annexe

62<sup>ème</sup> objet : Acquisition de matériel d’illumination des fêtes de fin d’année. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/426.610.00/IH

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, je crois qu’on est tout à fait d’accord mais il y a 234.000 euros de guirlandes de Noël, on comprend tout à fait, je dirais, à la fois la volonté du Collège de mettre en valeur notre Ville et de développer un marché de Noël qui fonctionne très bien mais si mes souvenirs sont bons, on avait déjà beaucoup investi en guirlandes de Noël précédemment et donc, je vois encore 250.000 euros, c’est pour renouveler les anciennes ou pour, je dirais, accroître, voilà, c’est simplement la question ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : De mémoire M. HAMBYE, les guirlandes qui sont en place, ont été installées fin 2006, 2007, donc, il est bien entendu prévu maintenant de pouvoir procéder au renouvellement de différents dispositifs et également, de le compléter pour ce qui concerne la Grand Place de Mons plus particulièrement. Donc, il y deux aspects, à la fois du renouvellement et de l’acquisition. Pas de difficultés sur le point ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je voulais juste souligner un point positif, c’est mon humeur estivale, en fait, donc, on avait critiqué de nombreuses fois que tout était concentré en centre ville et on voit qu’ici en fait, il y a toute une prévision pour l’éclairage de Noël de la Place de Cuesmes et je pense que c’est important et notamment peut-être plus particulièrement encore à Cuesmes qu’ailleurs donc, je voulais souligner ce point positif.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Tout à fait, c'est un de nos soucis, c'est de pouvoir faire en sorte que l'ensemble des villages bénéficient de ce type d'éclairage durant les fêtes.

ADOPTE à l'unanimité – 88<sup>e</sup> annexe

63<sup>ème</sup> objet : Acquisition de plaques de rues. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/425.073.00/GC

ADOPTE à l'unanimité – 89<sup>e</sup> annexe

64<sup>ème</sup> objet : Service Chauffage – Acquisition d'une fourgonnette. Approbation du recours au SPW et de l'investissement. MP E/2014/136.013.00/GC

ADOPTE à l'unanimité – 90<sup>e</sup> annexe

65<sup>ème</sup> objet : Service Chauffage – Aménagement intérieur de la nouvelle fourgonnette. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/136.013.01/GC

ADOPTE à l'unanimité – 91<sup>e</sup> annexe

66<sup>ème</sup> objet : Éclairage public – Travaux d'amélioration. Approbation du recours à IEH/ORES et des devis. MP E/2014/426.075.01/SD

ADOPTE à l'unanimité – 92<sup>e</sup> annexe

67<sup>ème</sup> objet : Éclairage public – Travaux d'amélioration - Étude. Approbation du recours à la centrale de marché ORES/ASSETS et des devis pour Rues des Violettes et des Genêts à Mons. MP E/2014/426.075.02/SD

ADOPTE à l'unanimité – 93<sup>e</sup> annexe

68<sup>ème</sup> objet : Cimetière de Mons – Acquisition de stèles de signalisation des pelouses. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015.878.633.00/SDE

ADOPTE à l'unanimité – 94<sup>e</sup> annexe

69<sup>ème</sup> objet : Beffroi – Scénographie – fourniture de mobilier d'exposition. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** - MP E/2014/SUB.771.501.00/BA

REMIS

70<sup>ème</sup> objet : Acquisition de matériel pour le Service Signalisation routière. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** - MP E/2014/423.072.00/SS

REMIS

71<sup>ème</sup> objet : Acquisition d'une ambulance équipée médicalement. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** - MP E/2014/mons2015/352.602.00/BS

### REMIS

71<sup>ème</sup> bis objet : Par urgence. « École communale du Bois de Mons, acquisition et installation d'un pavillon préfabriqué ». Application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et Décentralisation – Accord sur la dépense. MP BE 2014/722.099.00/mcp

### ADOPTE à l'unanimité – 95<sup>e</sup> annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ceci nous amène aux interpellations et la parole est à M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, merci M. le Président. M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins et Conseillers, dans la déclaration de politique générale de la majorité, le ramassage annuel gratuit des encombrants à domicile était envisagé pour cette mandature. Etant donné, que cela était également repris dans notre programme, nous nous réjouissons de retrouver ce ramassage des encombrants à domicile comme cela était le cas, il y a quelques années. Pour rappel, tout le monde n'a pas nécessairement la possibilité de se rendre dans un parc à conteneurs sans voiture par exemple, cela est impossible ou quand on a une personne âgée ou handicapée, on n'a pas nécessairement, la force ou les capacités physiques pour transporter ces objets lourds et/ou volumineux. Presque deux ans après cette déclaration de politique générale, nous ne voyons toujours rien venir. Quant est-il aujourd'hui ? Va-t-on encore nous servir des difficultés budgétaires pour justifier l'absence de ces ramassages annuels et ce malgré les nombreuses dépenses communales pour Mons 2015 ou va-t-on enfin le prévoir pour cette année ou au plus tard l'année prochaine ? D'avance, je vous remercie pour vos éclaircissements.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. C'est Mme OUALI qui répond pour le Collège.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. le Conseiller, donc, effectivement depuis le premier janvier 2008, la collecte des encombrants en porte à porte n'est plus organisée par HYGEEA, anciennement IDEA. Le choix résultait de l'application – on en parlait tout à l'heure – du coût vérité en matière de gestion des déchets et de l'augmentation croissante du coût de traitement de ceux-ci. Cette augmentation résultait de l'interdiction de mettre en décharge les déchets recyclables qui étaient collectés afin de palier à cette suppression de ramassage en porte à porte, un service de collecte à domicile a été mis en place par HYGEEA, donc, le coût est de 75

euros pour 6 m<sup>3</sup>. En matière de gestion des déchets, le tri et la valorisation des déchets doivent être favorisés à l'instar de ce qui est réalisé dans les parcs à conteneurs et il est à noter qu'un projet pilote de « recyclerie » à vu le jour dans les éco-parcs de Cuesmes et d'Obourg. Ce projet résulte d'une collaboration entre HYGEA, le CPAS et l'ASBL Droits et Devoirs. Au sein de la majorité, nous sommes également bien conscients que certaines personnes rencontrent des difficultés pour évacuer les encombrants. Nous avons des contacts avec HYGEA pour réexaminer la situation et voir quelles possibilités on pourrait offrir aux citoyens. Nous n'avons à ce stade pas encore de calendrier précis mais sachez que nous rencontrons assez régulièrement le Bourgmestre et/ou moi-même les responsables HYGEA notamment pour les problèmes évoqués tout à l'heure par Mme MOUCHERON en terme de problème de ramassage quotidien des déchets et aussi ces problèmes des encombrants, donc, on n'est pas tout à fait distrait et on reste en dialogue avec HYGEA à ce stade-ci pour essayer de trouver une solution comme nous l'avons indiqué en début de mandature.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. BEUGNIES, vous souhaitez répliquer ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, je pense ne pas me tromper en disant qu'il y a plusieurs demandes de plusieurs communes en fait pour le ramassage des objets encombrants, ce n'est pas uniquement à Mons qui a une demande, c'est également le cas à Frameries, il y a même un groupe de citoyens qui s'est formé à Frameries pour réclamer ce ramassage des objets encombrants, je pense qu'on doit quand même tenir compte des remarques des citoyens et s'il y a des associations qui se créent, des groupements qui se créent, ce n'est pas pour rien, c'est parce que vraiment, il y a une demande importante et je crois qu'il est vraiment important de pouvoir y répondre surtout qu'encore une fois, c'était dans la politique générale de la Ville, donc, ce serait bien que l'on puisse y arriver si pas cette année ou moins l'année prochaine. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci à vous, c'est pour cela que le Collège ne ferme pas la porte, effectivement. Ceci clôture, mes Chers Collègues la séance.

La séance s'ouvre à huis clos avec 34 présents

Sont absents : MM. LAFOSSE, BARVAIS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, JOOS, Mmes URBAIN, MARNEFFE et M. Fr. HAMBYE.

72<sup>ème</sup> objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Désignation d'un Directeur général à titre définitif. GRH/HH/PA

ADOPTE – 96<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Désignation d'un Directeur général adjoint à titre définitif. GRH/HH/PA 3974

ADOPTE – 97<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Désignation d'un Directeur général faisant fonction. GRH

ADOPTE – 98<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Désignation d'un Directeur général adjoint faisant fonction. GRH

ADOPTE – 99<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e) Désignation d'un Directeur financier à titre définitif. GRH/HH/PA/10101

ADOPTE – 100<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un employé d'administration D6. GRH/AJ.Pers.Déf CP2014

ADOPTE – 101<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

73<sup>ème</sup> objet : SERVICES TECHNIQUES. Nomination à titre définitif d'un Attaché spécifique (Architecte). GRH/ST/Nom2014/03

ADOPTE – 102<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

74<sup>ème</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration. GRH/AD/APE

ADOPTE – 103<sup>e</sup> annexe

75<sup>ème</sup> objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour suppression d'emploi d'un opérateur centre 100. SI10247

ADOPTE – 104<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b)Promotion au grade de sergent pompier professionnel de 4 sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs et d'un caporal pompier professionnel f.f. SI Vacance emploi sergents

ADOPTE – 105<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c)Mise à la pension pour inaptitude physique à toute fonction d'un sapeur-pompier professionnel SI 3325

ADOPTE – 106<sup>e</sup> annexe

76<sup>ème</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a)Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires.8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 4094/4095/4096

ADOPTE – de la 107<sup>e</sup> à la 109<sup>e</sup> annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b)Écartement d'une maîtresse spéciale de religion catholique définitive dans le cadre de la protection de la maternité.8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3411

ADOPTE – 110<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c)Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à une maîtresse spéciale de seconde langue définitive.8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3111

ADOPTE – 111<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d)Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à une maîtresse spéciale de morale laïque.8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3064

ADOPTE – 112<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e)Octrois d'interruptions de carrière à des institutrices primaires définitives. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7984/8089

ADOPTE – de la 113<sup>e</sup> à la 114<sup>e</sup> annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f)Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un instituteur primaire définitif.8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 6486

ADOPTE – 115<sup>e</sup> annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

g) Octroi d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type IV à ¼ temps à une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 6884

ADOPTE – 116<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2014. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre f.f.-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN

=====